



Évolution des Conditions de service

VOLET ALIMENTER

ALIMENTER L'AVENIR

Direction Tarifs et conditions de service
Vice-présidence Réseau de distribution
18 novembre 2015

CONTEXTE

Comme convenu avec la Régie de l'énergie, le Distributeur déposera une demande en février 2016 visant l'ensemble des modifications proposées aux Conditions de service d'électricité (CDSÉ)

Le présent document couvre les sujets suivants :

- Refonte des modalités liées au volet Alimentation
- Révision de l'établissement des prix, coûts et frais liés à l'alimentation

OBJECTIFS ET PRINCIPES

OBJECTIFS

Amélioration de la satisfaction de la clientèle

- Client au centre des préoccupations
- Bonne exécution des tâches et respect des engagements du Distributeur
- Service de base couvert par la tarification (sans frais additionnels), lequel est attendu par la clientèle

Réduction des délais et des coûts de fonctionnement

- Minimisation des particularités et les cas d'exception
- Approche forfaitaire

Simplification des textes et des prix

- Établissement de prix prédictifs et faciles à comprendre
- Allègement du traitement des demandes et réduction des efforts
- Uniformisation et regroupement logique des modalités

PRINCIPES ET ORIENTATIONS

Équité

- Assurer la stabilité des revenus
- Offrir un service de base, dont le coût est inclus dans le prix de l'électricité (en remplacement de la notion d'offre de référence)
- Maintenir un signal de prix pour encourager les bons choix

Effizienz

- Rendre les processus plus efficaces par des modalités claires et faciles d'application
- Favoriser une gestion plus efficace des demandes (plutôt que de rechercher une récupération fine des coûts)

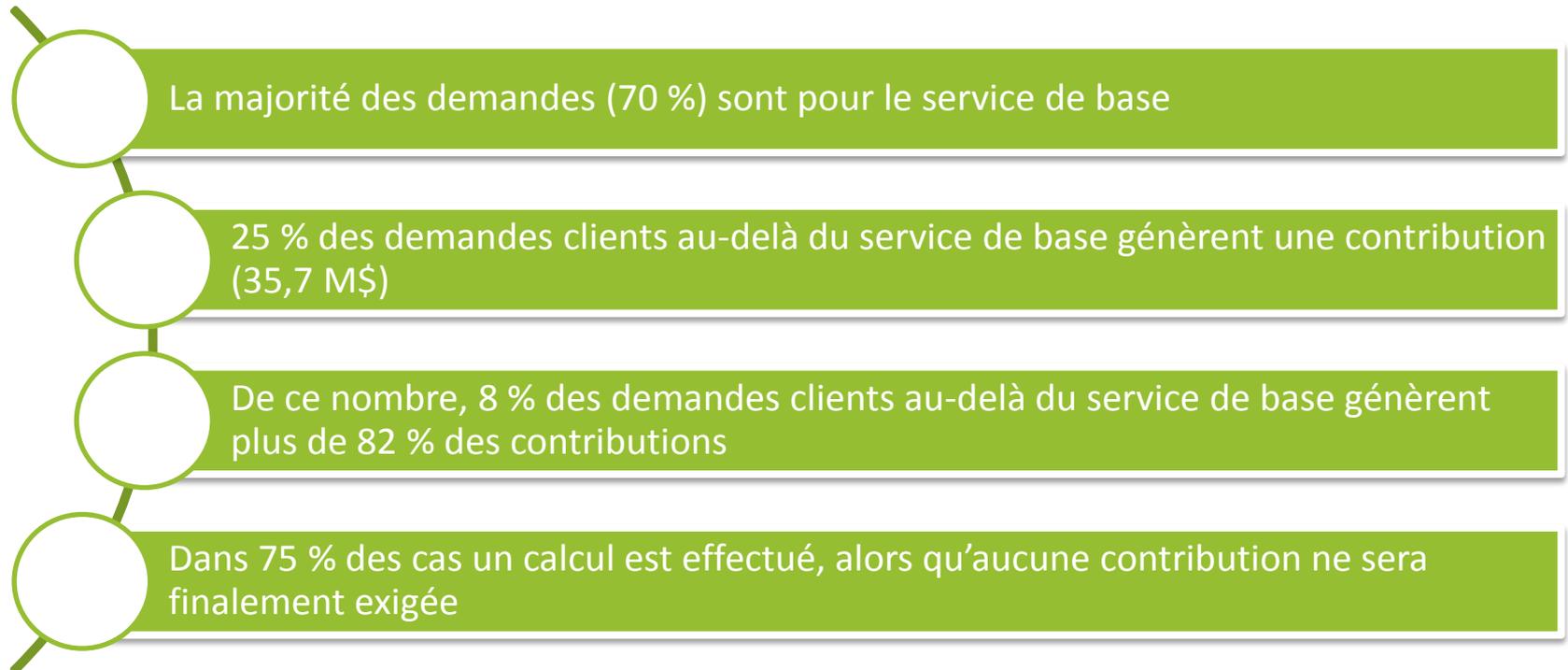
Simplicité

- Favoriser une approche forfaitaire (le coût détaillé devient l'exception) dans l'application des prix
- Simplifier globalement les volets conceptuel, structurel et terminologique

PORTRAIT DES DEMANDES

- Les travaux visés susceptibles d'être réalisés par le Distributeur sont les suivants :
 - ✓ raccordement
 - ✓ prolongement de ligne
 - ✓ modification de ligne ou de branchement

Basé sur les demandes de l'année 2014 :



NOUVELLES MODALITÉS PROPOSÉES

MODALITÉS PROPOSÉES PROLONGEMENT DE LIGNE AÉRIENNE – AVEC ADDUCTION D’EAU OU ÉGOUT

ALIMENTER
L’AVENIR

Actuellement		Service de base proposé	Au-delà du service de base	Explications
PROLONGEMENT DE LIGNE AÉRIENNE	Domestique, autre que promoteur Sans frais sur chemin public	Tous les usages confondus, avec adduction d’eau ou d’égout Sans frais sur chemin public ou propriété privée avec garantie d’accès (servitudes lorsque requises)	n.a.	<p>Élimination du traitement différencié en fonction de l’usage (promoteur, domestique, autre que domestique, agricole, parc industriel)</p> <p>Inclusion de la clientèle d’usage autre que domestique dans le service de base, car le calcul du coût des travaux se solde généralement par une contribution égale à zéro l’allocation couvrant le coût des travaux</p> <p>Même traitement sur propriété privée que sur chemin public, dans la mesure où le Distributeur bénéficie d’une garantie d’accès consentie par les propriétaires concernés</p>
	Domestique, promoteur Sans frais sur chemin public			
	Autre que domestique Coûts détaillés des travaux déduit d’une allocation en \$ / kW			

MODALITÉS PROPOSÉES PROLONGEMENT DE LIGNE AÉRIENNE – SANS ADDUCTION D’EAU OU ÉGOUT

ALIMENTER
L’AVENIR

Actuellement		Service de base proposé	Au-delà du service de base	Explications
PROLONGEMENT DE LIGNE AÉRIENNE	Domestique, autre que promoteur Allocation de 100 mètres, excédent facturable	Tous les usages confondus, en l’absence d’adduction d’eau ou d’égout (avec garantie d’accès par servitude) Sans frais pour un minimum de 100 mètres par bâtiment et jusqu’à un maximum de 1 000 mètres (2 mètres / kW)	Prix forfaitaire par mètre excédentaire	Allocation en mètres, peu importe l’usage et le demandeur
	Domestique, promoteur Allocation de 100 mètres pour 1 ^{re} unité, allocation de 2680 \$ par maison supplémentaire			Calculée en fonction de la charge du bâtiment, à raison de 2 mètres par kW, dont le minimum consenti est de 100 mètres et le maximum est de 1 000 mètres <ul style="list-style-type: none"> • 50 kW et moins = 100 mètres par bâtiment • Plus de 50 kW = 2 mètres par kW, jusqu’à 1000 mètres par bâtiment
	Autre que domestique Coût détaillé des travaux déduit d’une allocation en \$ / kW			Pour le promoteur, élimination de <i>l’allocation pour usage domestique</i> <ul style="list-style-type: none"> • Traitement plus uniforme entre les demandes pour lesquelles un système d’aqueduc ou d’égout est présent et celles pour lesquelles un tel système est absent
				Pour le demandeur autre que domestique, élimination de l’allocation en \$/kW, sauf pour les demandes de 5 MVA et plus

MODALITÉS PROPOSÉES PROLONGEMENT DE LIGNE SOUTERRAINE

ALIMENTER
L'AVENIR

		Actuellement	Service de base proposé	Au-delà du service de base	Explications
PROLONGEMENT DE LIGNE SOUTERRAINE	ZONE DE RÉFÉRENCE	<p>Zone de référence déterminée par le Distributeur</p> <p>Pas de critères dans les CDSÉ</p> <p>(Sans frais dans le centre-ville de Montréal et Vieux-Québec)</p>	<p>Sans frais en présence d'une densité de charges suffisante : 4 MVA pour 300 mètres de rue sous certaines conditions</p>	<p>Coût des travaux facturable selon un prix forfaitaire par bâtiment résidentiel, jusqu'à 20 logements; ou</p> <p>Coût des travaux facturable selon un prix forfaitaire par élément de structure</p>	<p>Remplacement de la notion de zone de référence en souterrain par notion de densité de charges suffisante</p> <p>Conditions d'application sans frais</p> <ul style="list-style-type: none"> Plan de la municipalité, approuvé par le Distributeur, dont le total de la charge totale projetée est de 12 MVA sur 1 km <p>Pour le prix par bâtiment – souterrain, augmentation du nombre de types de bâtiments résidentiels admissibles jusqu'à 20 logements</p> <p>Pour les autres demandes, facturation forfaitaire sur la base d'éléments de structure dont le coût prévoit à la fois le matériel et la main-d'œuvre requis</p>
	HORS ZONE DE RÉFÉRENCE	<p>Promoteur résidentiel</p> <p>Coût des travaux facturable selon un prix par bâtiment, jusqu'à 8 logements</p> <p>Autre que domestique</p> <p>Coût des travaux souterrains, moins le coût du réseau aérien qui serait construit (à coûts détaillés)</p>			

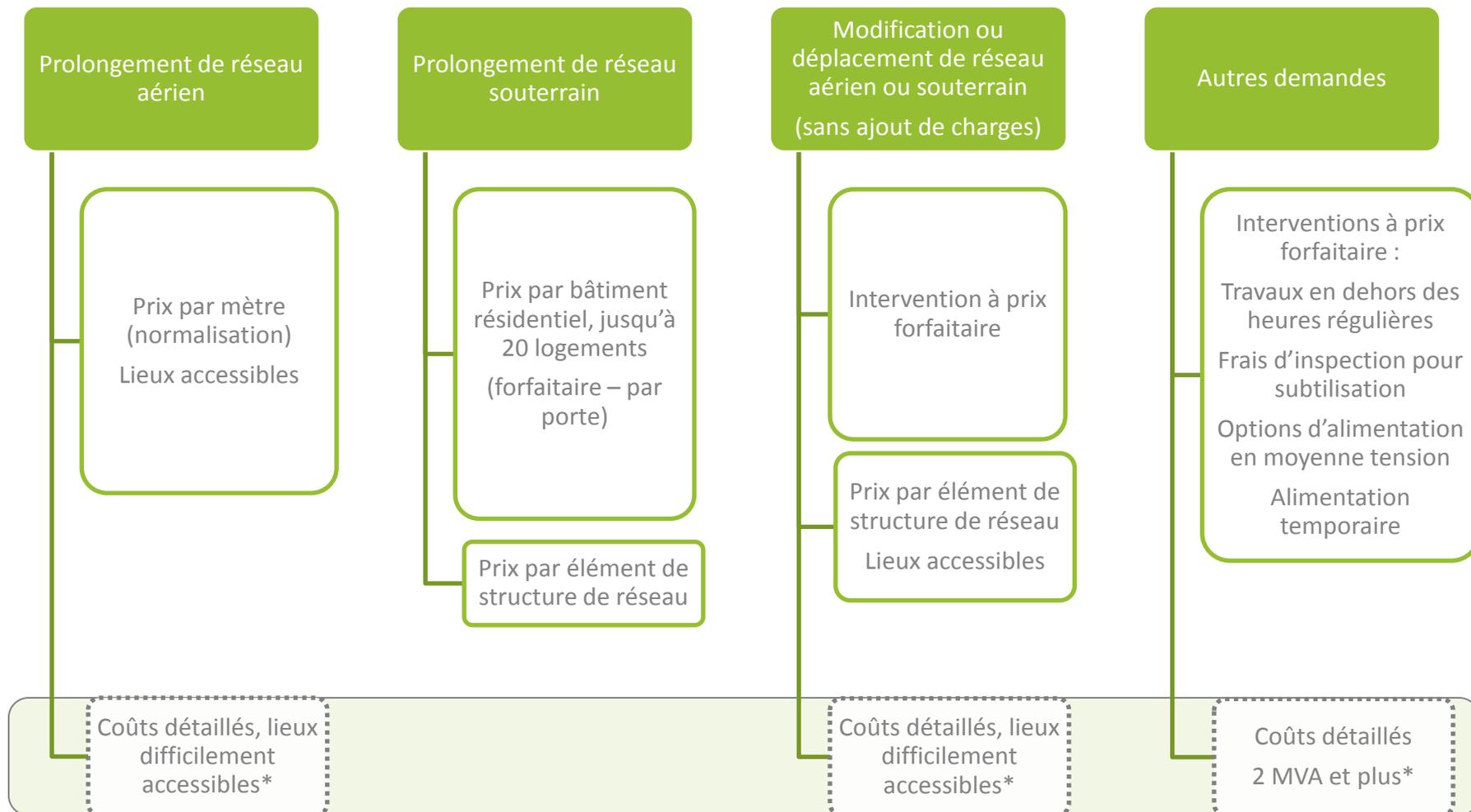
MODALITÉS PROPOSÉES MODIFICATION DE LIGNE ET DÉPLACEMENT OU MODIFICATION DE BRANCHEMENT

ALIMENTER
L'AVENIR

	Actuellement	Service de base proposé	Au-delà du service de base	Explications					
MODIFICATION ET DÉPLACEMENT	AÉRIEN	Avant lot	Aérien ou souterrain	Seuls les frais de mise sous tension seraient facturés lorsque des travaux de modification de ligne, souterraine ou aérienne, sont requis dans les cas suivants :					
		<ul style="list-style-type: none"> Sans frais lors d'ajout de charges de moins de 5 MVA et tension disponible 			<ul style="list-style-type: none"> Nouvelle installation Augmentation de la capacité nominale du coffret de branchement ou ajout d'un nouveau coffret de branchement (ajout de charges) 				
	Arrière lot	<ul style="list-style-type: none"> Sans frais lors d'ajout de charges de moins de 2 MVA et tension disponible 				<p><u>Sans ajout de charges</u></p> <p>Coût des travaux facturables selon un prix forfaitaire par élément de structure de réseau</p>			
	<ul style="list-style-type: none"> Avec frais 						<p>Traitement identique pour déplacement ou modification de branchement</p>		
	SOUTERRAIN							Zone de référence	<p>Modification d'une ligne monophasée pour une ligne triphasée traitée de la même manière qu'un prolongement de ligne, de sorte que le demandeur aura droit aux allocations s'il y a ajout de charges</p>
								<ul style="list-style-type: none"> Sans frais lors d'ajout de charges de moins de 5 MVA et tension disponible 	
Hors zone de référence			<ul style="list-style-type: none"> Avec frais 						
<ul style="list-style-type: none"> Avec frais 									

FAVORISER UNE APPROCHE À PRIX FORFAITAIRE AU-DELÀ DU SERVICE DE BASE

ALIMENTER
L'AVENIR



MODALITÉS PROPOSÉES TRAITEMENT DES DEMANDES

Thème	Actuellement	Proposé	Explications
Informations à donner au client	<p>Lorsque le coût des travaux est égal aux frais de mise sous tension :</p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune information à donner <p>Lorsque le coût des travaux est supérieur aux frais de mise sous tension :</p> <ul style="list-style-type: none"> Échéancier, nature des travaux à réaliser, exigences techniques, coûts des travaux, frais liés au service, modalités de paiement, portion du coût des travaux estimée qui sera révisée aux coûts réels 	<p>Service de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> Date de réalisation prévue, servitudes requises le cas échéant <p>Au-delà du service de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> Date de réalisation prévue, coûts, exigences techniques lorsqu'applicables Facture présentant la nature des travaux réalisés et modalités de paiement 	<p>Optimiser le processus d'acquisition de servitudes</p> <ul style="list-style-type: none"> L'obtention de servitudes nécessaires pour l'accès est un pré-requis au service de base Le demandeur est impliqué à titre de collaborateur

MODALITÉS PROPOSÉES TRAITEMENT DES DEMANDES (SUITE)

Thème	Actuellement	Proposé	Explications
Ententes – acceptation du coût des travaux	<p>Lorsque le coût des travaux est égal aux frais de mise sous tension :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aucune entente 	<p>Pour les interventions à prix forfaitaire ou frais d'intervention minimaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engagement verbal du demandeur • Confirmation écrite du Distributeur • Facturation après la réalisation des travaux 	<p>Simplifier le processus de communication avec les clients selon l'ampleur des travaux à réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limiter les ententes écrites aux cas complexes <p>S'engager sur un prix ferme plus rapidement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éliminer les étapes de l'ingénierie aux fins de facturation
	<p>Lorsque le coût des travaux est supérieur aux frais de mise sous tension :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation sommaire écrite • Acceptation de l'évaluation sommaire • Entente de contribution et facturation • Paiement du coût des travaux avant la réalisation 	<p>Pour les demandes de travaux mineurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposition du coût des travaux • Acceptation écrite du demandeur • Paiement du coût des travaux avant la réalisation 	
		<p>Pour les demandes de travaux majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposition d'une estimation du coût des travaux • Acceptation écrite du demandeur • Ingénierie détaillée • Entente finale avec le demandeur et facturation • Paiement du coût des travaux avant la réalisation 	

MODALITÉS PROPOSÉES CAS DIVERS - SPÉCIFIQUES

Thèmes	Traitement proposé	Explications
Alimentation temporaire	<ul style="list-style-type: none"> Traitement différent pour une demande d'alimentation temporaire à durée déterminée (ex. : cirque itinérant) et celle qui vise à devenir une alimentation permanente (ex. : temporaire pour la construction) 	<ul style="list-style-type: none"> Ajout de limite de temps et de charges autorisées dans la demande afin de s'assurer d'obtenir dans les délais requis la demande d'alimentation permanente, notamment lors de la construction d'unités résidentielles
Installation de 5 MVA et plus	<ul style="list-style-type: none"> Prolongement et modification de ligne facturable Allocation en \$/kW en fonction de la puissance prévue 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien de la situation actuelle, adaptée pour la clientèle visée compte tenu de la charge Très peu de cas par année
Options particulières liées à la demande du client	<ul style="list-style-type: none"> Facturation à coûts détaillés des options particulières Exemple : poteaux autres qu'en bois en aérien, transformateurs enfouis en souterrain 	<ul style="list-style-type: none"> Clarifie la situation actuelle
Travaux en dehors des heures régulières	<ul style="list-style-type: none"> Application de frais d'intervention supplémentaires pour travaux en dehors des heures régulières, à la demande du client 	<ul style="list-style-type: none"> Vise les travaux d'interruptions planifiées et d'entretien préventif

MODALITÉS PROPOSÉES GESTION DU RISQUE

Thèmes	Traitement proposé	Explications
Abandon de projet	<ul style="list-style-type: none"> • À la suite de la transmission d'une proposition écrite, le demandeur aura un maximum de 6 mois pour l'accepter • La modification d'un projet qui occasionne une nouvelle ingénierie sera considérée comme un abandon du premier projet et les coûts encourus seront alors facturables 	<ul style="list-style-type: none"> • Encadrer les situations pour lesquelles le client abandonne ou modifie son projet d'alimentation • Récupérer le coût des travaux déjà effectués et qui ne seront plus utiles
Paiement des travaux	<ul style="list-style-type: none"> • Le paiement du coût des travaux demeure une exigence préalable à la réalisation de ceux-ci, sauf pour les <i>interventions à prix forfaitaire</i> et les travaux pour lesquels seuls les <i>frais de mise sous tension</i> sont facturables 	<ul style="list-style-type: none"> • Ajouter un article spécifique sur l'exigence de paiement des travaux et le prix de ceux-ci selon le type et le moment de la demande
Engagements en fonction de la puissance	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien d'un suivi pour s'assurer que le demandeur consomme les kW pour lesquels une allocation a été consentie 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire un suivi adapté en fonction des nouvelles modalités selon une allocation en \$/mètre • Applicable aux demandes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Absence d'adduction d'eau ou d'égout - aérien ○ Souterrain

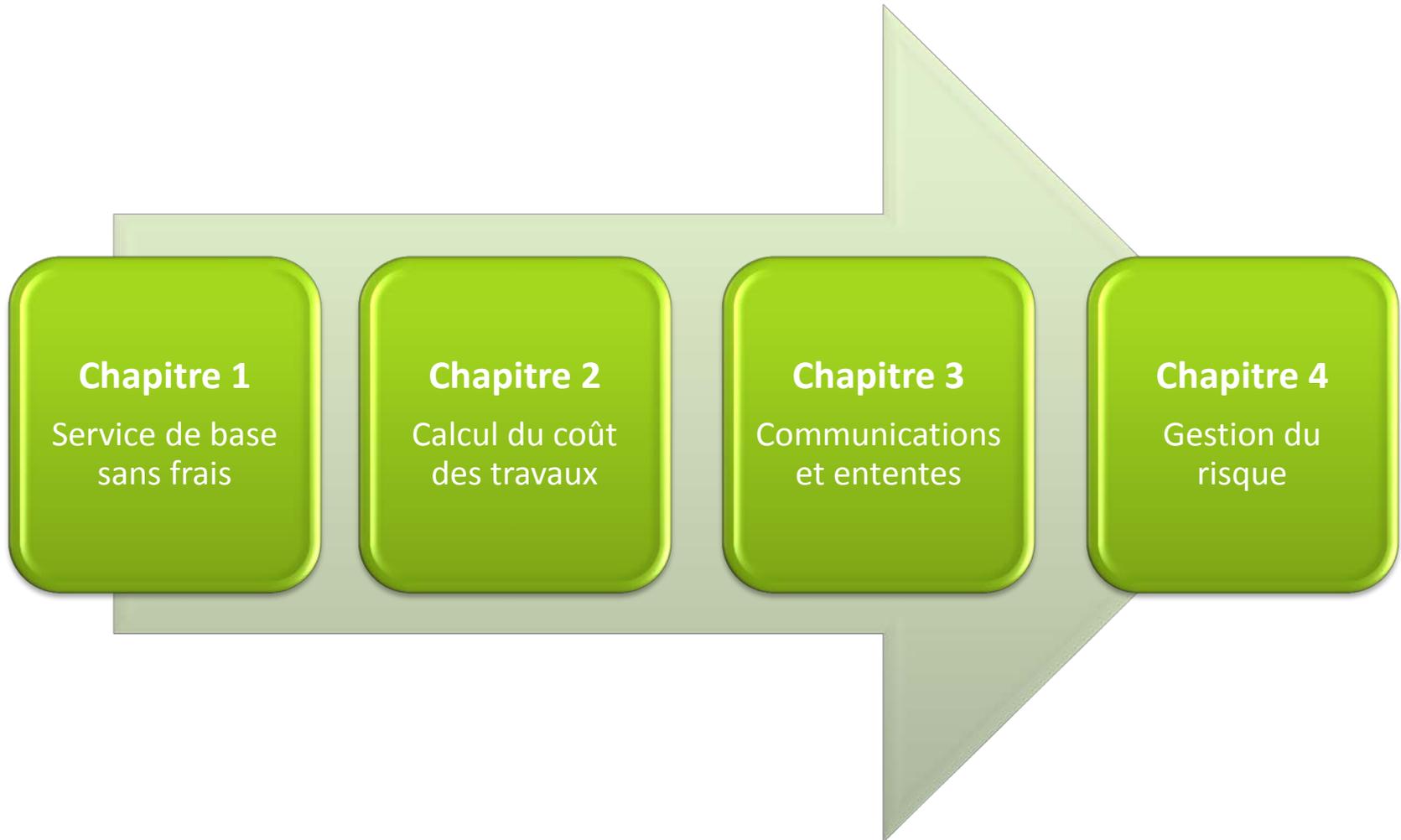
REFONTE DU VOLET ALIMENTER

Le Distributeur propose une refonte en profondeur du volet Alimenter, divisée en 3 volets

MODALITÉS	PRIX ET COÛTS	TEXTES
<ul style="list-style-type: none">▪ Conservation des notions bien comprises par la clientèle▪ Simplification en utilisant ces notions pour l'ensemble des clientèles, sans égard à l'usage▪ Par exemple, plus grande utilisation de prix au mètre:<ul style="list-style-type: none">○ Pour toutes les clientèles○ Pour le calcul de la portion branchement○ Pour le calcul des conducteurs souterrains	<ul style="list-style-type: none">▪ Approche forfaitaire<ul style="list-style-type: none">○ Dans tous les cas lorsque le réseau est accessible▪ Facturation simplifiée▪ Prévisibles pour le demandeur	<ul style="list-style-type: none">▪ Nouvelle structure▪ Service de base offert regroupé dans une même section▪ Clarification du langage et les écrits de façon à communiquer pour être compris et éviter les malentendus▪ Évitement des formulations juridiques et les références entre les chapitres

NOUVELLE STRUCTURE DES *CONDITIONS DE SERVICE*

CHAPITRES PROPOSÉS

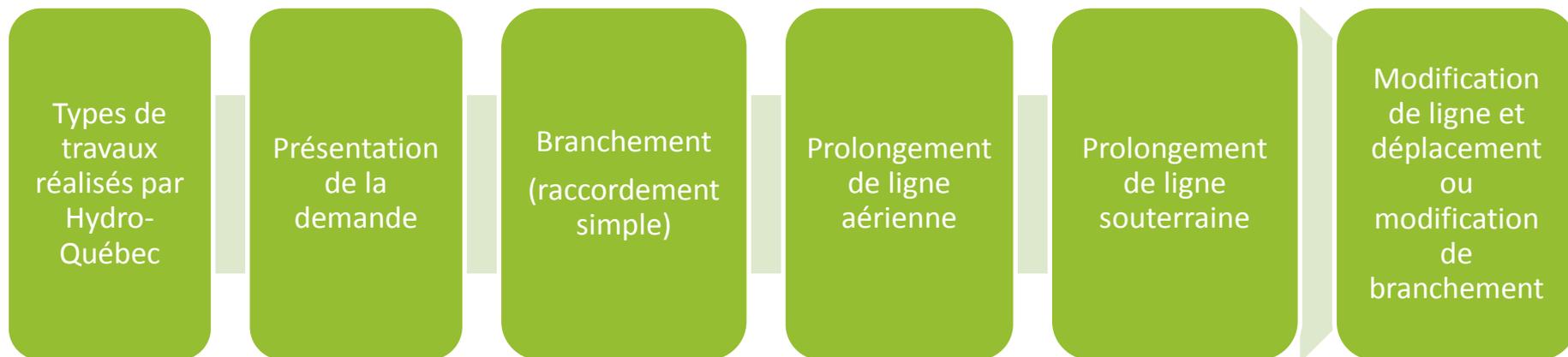


SERVICE DE BASE SANS FRAIS

DÉCOUPAGE ACTUEL (17 ARTICLES, DANS 5 CHAPITRES)



PROPOSITION (6 ARTICLES)

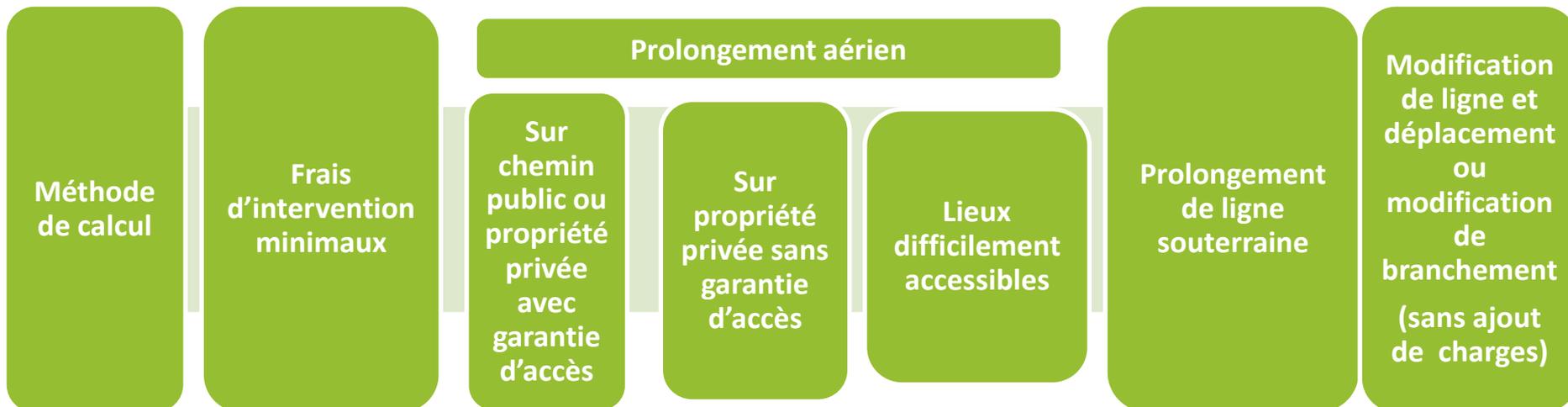


CALCUL DU COÛT DES TRAVAUX

DÉCOUPAGE ACTUEL (12 ARTICLES)

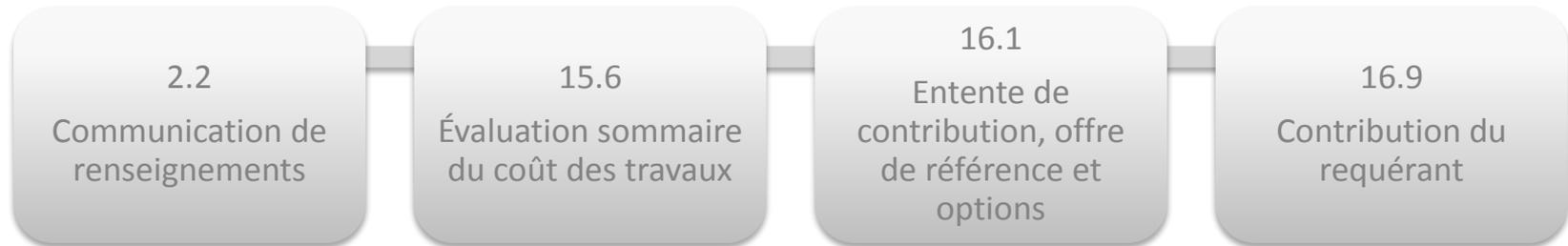


PROPOSITION (7 ARTICLES)



COMMUNICATIONS ET ENTENTES

DÉCOUPAGE ACTUEL (4 ARTICLES)



PROPOSITION (3 ARTICLES) –

CONDITIONS POUR CHAQUE CATÉGORIE DE DEMANDE EN FONCTION DE L'AMPLEUR DES TRAVAUX



GESTION DU RISQUE

DÉCOUPAGE ACTUEL (10 ARTICLES)



PROPOSITION (5 ARTICLES)

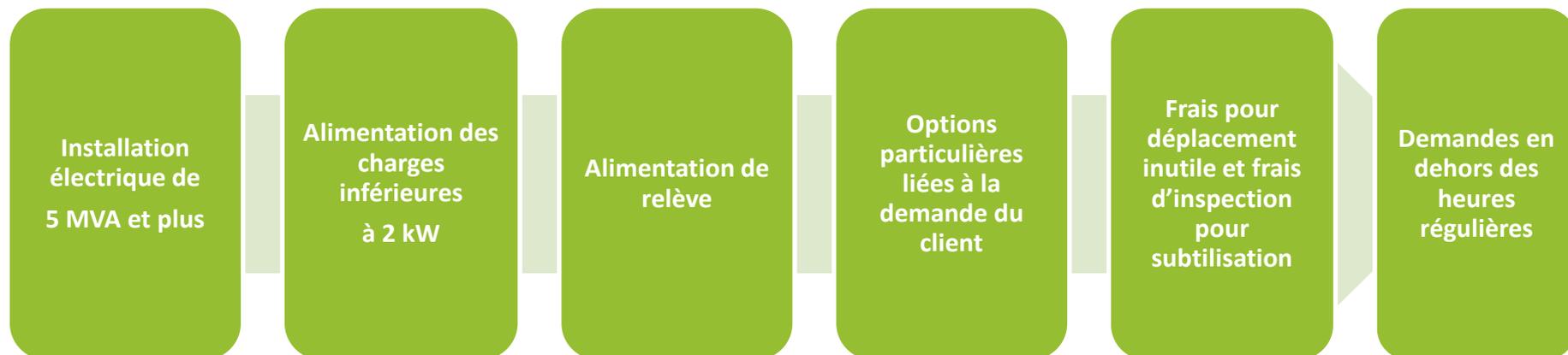


CAS SPÉCIFIQUES

DÉCOUPAGE ACTUEL (9 ARTICLES)



PROPOSITION (6 ARTICLES)



EXEMPLES D'APPLICATION
(les prix sont présentés à titre indicatif)

EXEMPLE : TRAITEMENT D'UNE DEMANDE POUR UN PROLONGEMENT D'UNE INSTALLATION AUTRE QUE DOMESTIQUE AVEC AQUEDUC OU ÉGOUT

ALIMENTER
L'AVENIR

Demande d'alimentation pour un centre commercial de 100 kW, sur une rue desservie par un aqueduc

Actuellement

1. Réception de la demande
2. Conception d'un plan sommaire (pré-ingénierie)
3. Transmission du sommaire de coûts
4. Acceptation écrite du client
5. Ingénierie finale
6. Calcul du coût des travaux en fonction du plan et application de l'allocation
7. Transmission au demandeur d'une entente de contribution
 - **COÛT FINAL**
8. Paiement
9. Réalisation des travaux

Proposé

1. Réception de la demande
2. Analyse de la demande selon la présence d'un aqueduc ou d'un égout
3. Transmission d'une proposition
 - **COÛT FINAL = sans frais, dans le service de base**
4. Ingénierie
5. Réalisation des travaux

Avantages :

- Coût final transmis beaucoup plus rapidement
- Ingénierie effectuée après l'engagement du client et non pour établir la contribution
- Une seule entente à signer (plutôt que 2 précédemment)

EXEMPLE : DEMANDE DE PROLONGEMENT DE LIGNE SOUTERRAINE

Demande d'alimentation en souterrain pour une école de 150 kW,
située à 100 mètres du réseau existant

Actuellement	Proposé
Calcul du coût des travaux en fonction du plan d'ingénierie, à coûts estimés, par exemple :	Calcul du coût des travaux :
Main-d'œuvre requise x nombre d'heures (Sommaire) 45 000 \$	PTSS 500 kVA : 100 000 \$
Matériel nécessaire (Sommaire) 94 000 \$	Puits d'accès : 80 000 \$
Frais d'acquisition (2 %) 1 880 \$	3 portées de câbles : 20 000 \$
Frais de gestion des matériaux (12 %) 11 280 \$	Longueur de câble : 10 000 \$
Frais de matériel mineur (7 %) 6 580 \$	Sous-total* : 210 000 \$
Total matériel : 113 740 \$	
Sous-total : 158 740 \$	Allocation du requérant : 100 mètres x 150 \$/mètre = 15 000 \$
Frais d'ingénierie et de gestion de demandes (29,6 %) 46 987 \$	
Provision pour l'exploitation et l'entretien futurs (10,7 %) 16 985 \$	
Provision pour réinvestissement en fin de vie utile (22,5 %) 35 558 \$	
Total du coût des travaux : 258 270 \$	Contribution du requérant : 195 000 \$
Allocation du requérant :	
Scénario de référence en aérien : 24 700 \$	
Contribution du requérant :	
258 270 \$ - 24 700 \$ = 233 570 \$	* Le sectionneur vista à 35 000 \$ n'est désormais plus facturé

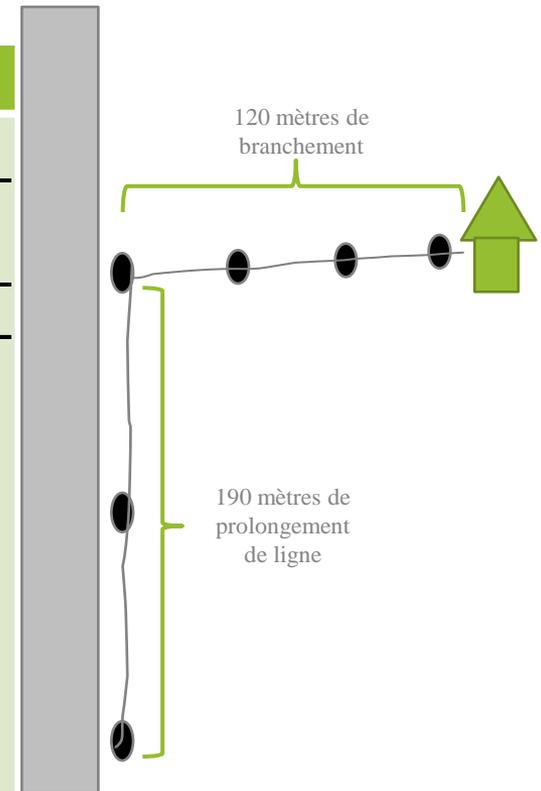
EXEMPLE : DEMANDE DE PROLONGEMENT DE LIGNE ET EXCÉDENT DE BRANCHEMENT (RÉSIDENTIEL)

Présentation du cas :

- Demande de raccordement pour une résidence
- Le Distributeur doit effectuer 190 mètres de prolongement de ligne et 120 mètres de branchement
- Le requérant bénéficie d'une allocation sans frais de 100 mètres pour la ligne et de 30 mètres pour le branchement

Actuellement		
Branchement	Prix	Coûts
3 poteaux	1 301 \$	3 903 \$
90 mètres de branchement	15 \$	1 350 \$
2 haubans	384 \$	768 \$
2 ancrages	484 \$	968 \$
Sous-total		6 989 \$
Prolongement		
90 mètres de prolongement	74 \$	6 660 \$
Total		13 649 \$
Impacts :		
<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de plus d'une méthode de calcul qui résulte en une incompréhension de la part du client • Coûts variables 		

Proposé			
Branchement	Prix	Coûts	
90 mètres basse tension	70 \$	6 300 \$	
Prolongement			
90 mètres de prolongement	80 \$	7 200 \$	
Total		13 500 \$	
Avantages :			
<ul style="list-style-type: none"> • Méthode de calcul uniforme • Plus rapide • Élimine la variabilité dans l'établissement du calcul 			

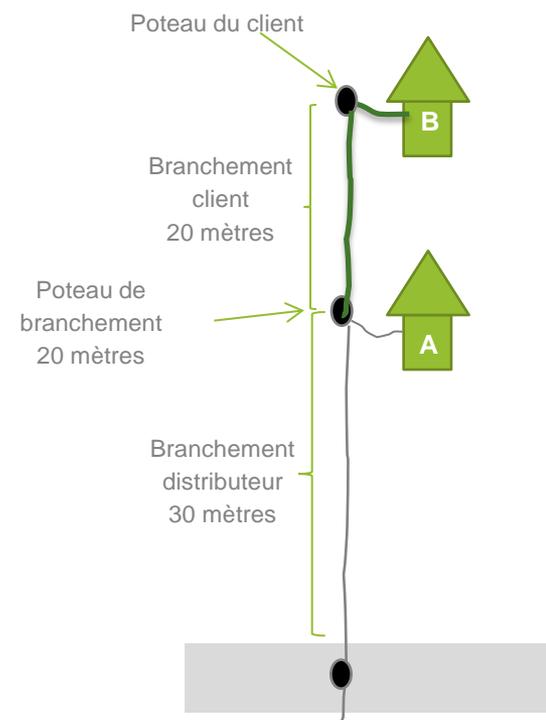


EXEMPLE : RACCORDEMENT SUR LE POTEAU DE BRANCHEMENT DISTRIBUTEUR

Présentation du cas :

- Le client demande le raccordement de sa résidence à l'emplacement A
- Plusieurs années plus tard, le client construit une nouvelle résidence à l'emplacement B et détruit la résidence A

Actuellement	Proposé
<p>On ne permet pas au client de construire un branchement client pour se raccorder sur le poteau de branchement distributeur et y installer le compteur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Incompréhension du client <p>Client a 2 choix :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Demander au Distributeur un prolongement de son branchement (délai moyen de 65 jours + \$) - Enlever le branchement existant et faire son propre branchement de la maison B jusqu'à la ligne (\$\$) 	<p>Permettre qu'un branchement client aérien ou souterrain soit raccordé sur un poteau de branchement</p> <p>Client peut donc simplement prolonger son branchement à partir de celui déjà existant</p> <ul style="list-style-type: none"> - Moins de coûts - Si la demande implique un 2^e client, la servitude est une condition préalable



QUESTIONS?